AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2051
FR0000036816-FS1221

26 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 décembre 2018, la société de droit néerlandais Holdaffine B.V.[1] (Polarisavenue 138, 2132 JX Hoofddorp, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir 364 932 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 2,33% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL hors marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Mme Maryse Aulagnon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 652 871 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.